

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD61

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« incluant notamment une estimation du bilan carbone, mais également des impacts »

les mots :

« qui comprend notamment une estimation de leur bilan carbone et de leurs conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.